

N° 2025-108

## MODIFICATION DES STATUTS DE SAVOIE DÉCHETS

L'an deux mil vingt-cinq le 10 septembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué le trois septembre, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

### Présents :

Mmes ASTIER Fabienne, CHAMOUSSIN Bernadette, DUCHOSAL Sylviane, GIROD-GEDDA Isabelle, LIMONTA VERTHIER Muriel, MAIRONI-GONTHIER Corine, PAVIET Rose, VILLIEN Michelle

MM. SPIGARELLI Lucien, BOUTY Georges, DUC Jacques, FAVRE Didier, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, TRAISSARD Robert, VIBERT Christian.

### Absents excusés :

Mmes BERARD Patricia (donne pouvoir à Mme Michelle VILLIEN), FAGGIANELLI Evelyne, FAVRE Maryse (donne pouvoir à M. Bernard HANRARD)

MM BOCH Jean-Luc (donne pouvoir à M. Jean-Louis SILVESTRE), BROCHE Richard (donne pouvoir à Mme Isabelle GIROD-GEDDA), MARCHAND-MAILLET Thierry (donne pouvoir à M. Didier FAVRE), URBAIN Xavier, VILLIBORD Guillaume.

### Absente :

Mme MARTINOD Marie.

En exercice : 27

Présents : 18

Absents : 9

dont pouvoirs : 5

Le Président rappelle que la Communauté de communes Les Versants d'Aime est membre depuis 2016 de Savoie Déchets à qui elle a transféré sa compétence « Traitement des déchets ».

Lors de son conseil syndical du 27 juin 2025, Savoie Déchets a approuvé un projet de modification de ses statuts portant sur la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour l'exploitation du service public à caractère industriel et commercial faisant l'objet des compétences transférées.

Selon l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est nécessaire que chaque membre de Savoie Déchets approuve cette modification de statuts dans un délai de 3 mois.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 23
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 23
- nombre de votes « pour » : 23
- nombre de votes « contre » : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2016-094 du 22 juin 2016 actant l'adhésion de la Communauté de communes Les Versants d'Aime au Syndicat Mixte Savoie Déchets,

Vu la délibération n°2025-37 C du 27 juin 2025 du Conseil Syndical de Savoie Déchets approuvant la modification de ses statuts,

Vu la délibération n°2017-060 du 12 avril 2017 approuvant les nouveaux statuts de Savoie Déchets,

Vu la délibération n°2018-110 du 26 septembre 2018 approuvant la modification des statuts de Savoie Déchets,

Vu l'article 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales définissant les modalités de modification des statuts d'un EPCI,

APPROUVE la modification de statuts de Savoie Déchets.

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces issues de la présente délibération.

FAIT ET DELIBÉRÉ LE 10 SEPTEMBRE 2025.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,  
Michel GOSTOLI



Le Président,  
Lucien SPIGARELLI

**LES VERSANTS D'AIME**  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
1002, AVENUE DE TARENTAISE  
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX

